

Charte du Club Hydrogène Grand Est

I) Objet et objectif

Le consortium DINAMHySE a pour ambition d'impulser et d'accélérer le développement d'une filière industrielle hydrogène en région Grand Est, sur toute la chaîne de valeur, de la production aux usages : mobilités, bâtiments, stockage d'EnR, ... et de mettre en œuvre l'hydrogène dans le cadre de la transition énergétique.

Dans le cadre de ses missions, DINAMHySE anime le « **Club Hydrogène Grand Est** », ouvert aux entités intéressées par la filière hydrogène et générant des retombées en Grand Est.

Cette charte a pour objectif de présenter les règles essentielles aux membres du club.

II) Mission du club

Le club a pour vocation de contribuer à l'accélération du développement de la filière hydrogène dans l'ensemble de la chaîne de valeur en Grand Est.

III) Animation

Le club est conduit par l'animateur du projet DINAMHySE qui permet de faire le lien entre le club et le consortium DINAMHySE.

Il pourra ajouter des points de discussion concernant le fonctionnement du club lors des réunions du Comité Technique DINAMHySE (COTECH).

Il est garant du fonctionnement du club et rend compte une fois par an, à minima, au Comité de Pilotage.

L'animateur peut être assisté par un ingénieur de recherche avec lequel il travaille en étroite collaboration.

IV) Nouveaux membres du club

Les nouveaux membres s'engagent à venir enrichir la dynamique du groupe et à y contribuer d'une manière bienveillante. Par leur adhésion au club, ils contribuent au développement de la filière dans le Grand Est soit :

- Par le fait de leur positionnement physique sur le territoire ;
- Par le fait d'apport de projets ou de nouvelles implantations en Grand Est ;
- Par le fait de complément de compétences absentes sur le territoire ou au sein du consortium ;

Ils participent au développement économique du Grand Est de manière directe ou indirecte : non seulement création d'emplois sur le territoire, mais également développement commercial d'entreprises locales par la conquête de nouveaux marchés à l'extérieur du territoire.

Pour un futur adhérent non implanté en région Grand Est, il est indispensable d'indiquer, sur le bulletin d'adhésion, les motivations, pour le Grand Est, à intégrer le club.

L'adhésion ne sera effective qu'après acceptation par le COTECH DINAMHySE.

V) Engagements des membres du club

Les membres s'engagent à

- Être à jour de leur cotisation (voir bulletin d'adhésion) ;
- Contribuer aux actions lancées par le consortium ;
- Respecter la charte graphique de DINAMHySE ;
- Respecter la confidentialité des informations reçues lorsque celles-ci ont été identifiées comme telles.
- Transmettre au groupe toute information permettant de contribuer à la dynamique ;
- Promouvoir la filière hydrogène ;
- Œuvrer de manière coopérative pour le développement de l'hydrogène et particulièrement en Grand Est ;
- Travailler dans un esprit de collaboration (seul on va plus vite, à plusieurs on va plus loin) ;
- Contribuer activement au développement de l'Hydrogène en Grand Est par la création de projets ou d'implantations locales.

VI) Exclusion d'un membre

Tout membre ne respectant pas cette charte ou n'étant plus à jour de cotisation ne sera plus considéré comme membre du club et ne pourra plus prétendre aux services rendus par le club.

DINAMHySE est financé par l'ADEME dans le cadre de CLIMAXION, avec le soutien financier de la Région Grand Est.

Avec le soutien de :

